

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 février 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 28      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 11 février 2025 s'est réuni le Lundi 17 février 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

**B.01**

**Motion du conseil municipal de Marmande - relative au maintien d'une direction autonome pour le centre hospitalier intercommunal de Marmande Tonneins (CHIC MT)**

Lors de la cérémonie des vœux du Centre hospitalier intercommunal de Marmande-Tonneins (CHIC MT), son directeur actuel a annoncé son prochain départ à la retraite.

Entre la cessation effective de son activité, prévue en août 2025, et son départ officiel à la retraite, en janvier 2027, un intérim devrait être assuré par la direction du centre hospitalier Agen-Nérac, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Les personnels du CHIC MT et les acteurs locaux alertent sur le risque de remise en cause du principe même d'une direction locale autonome. Une telle évolution serait préjudiciable à l'attractivité de l'établissement et à l'offre de soins de proximité, deux enjeux essentiels pour notre territoire.

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Lot-et-Garonne, créé en 2016, regroupe plusieurs établissements de santé, dont le CHIC MT. Son objectif initial est de renforcer la coopération entre ces structures tout en garantissant leur autonomie. Or, le CHIC MT joue un rôle crucial dans l'offre de soins du Lot-et-Garonne :

- Il dessert un bassin de population de 110 000 habitants dans l'ouest du département ;
- Il est le deuxième établissement du GHT en termes d'activité et d'attractivité ;
- Son orientation naturelle vers Bordeaux impose des stratégies de coopération distinctes et complémentaires de celles du centre hospitalier Agen-Nérac, plus tourné vers Toulouse.

Face à l'incertitude suscitée par la mise en place d'un intérim, les professionnels du CHIC MT et les acteurs locaux de la communauté de santé demandent des garanties pour assurer le maintien et le développement de l'offre de soins de proximité.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

- Adopte** la présente motion
- Sollicite** le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine pour le maintien d'un poste de directeur de plein exercice implanté localement sur le site du CHIC MT
- Appelle** à une vigilance accrue quant au bon déroulement de la période d'intérim, afin qu'elle garantisse la sérénité et les moyens nécessaires au maintien des conditions d'exercice des équipes du CHIC MT, de son attractivité et de la bonne prise en charge des patients.
- Rappelle** que le CHIC MT, son autonomie et son offre de soins de proximité sont indispensables à notre territoire et à ses habitants.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31  
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 17 février 2025

La secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.10.2025  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.10.2025

La Secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

